

Innovation et développement



On le constate depuis déjà longtemps, la mutation de

l'agriculture impacte nos Cuma. Alors, soit le groupe reste sur ses acquis, et hypothèque lourdement son avenir, soit le groupe prend la mesure des évolutions futures et met en place une stratégie pour répondre aux besoins des adhérents.

La Cuma doit alors innover et aller plus loin que le simple partage du matériel.

L'innovation peut porter sur la technique avec l'acquisition de matériels à la pointe. Mais l'innovation est aussi dans l'organisation du travail et le fonctionnement même du groupe. L'emploi et le temps de travail sont alors au cœur des préoccupations des responsables.

Les Cuma proposent donc aux adhérents des solutions

autour de l'emploi partagé. Ce peut être du service complet « matériel de la Cuma + chauffeur », voire de la mise à disposition de main d'œuvre directement sur les exploitations.

Les Cuma ont donc actuellement des besoins de main d'œuvre et sont à la recherche de chauffeurs, mécanos, pour du plein temps

ou du travail saisonnier.

Un besoin semble même émerger sur du travail administratif pour les Cuma dont la taille et l'activité augmentent.

Et si la pérennité de nos Cuma passait par l'emploi partagé ?

Jean-Michel BONATO
Président de la FD Cuma du Gers

Technologies

Des Cuma de plus en plus connectées

Les Cuma deviennent depuis quelques temps un peu plus que de simples outils au service de l'optimisation des charges de mécanisation. Elles deviennent un peu plus qu'un lieu d'échange, un peu plus qu'un incubateur de projets pour avancer ensemble.

Au travers de la mutualisation du matériel et des idées, l'agriculture

de groupe développe des supports numériques pour faciliter l'organisation, renforcer la cohésion et améliorer la gouvernance et l'émergence de nouveaux projets.

Pouvoir piloter à distance leurs activités, se délester d'un travail fastidieux et sans grand intérêt tout en restant physiquement impliqué lors de prise de décision importante. Voi-

là ce que recherchent les agriculteurs aujourd'hui. C'est pourquoi nous voyons émerger depuis quelques temps, des solutions numériques permettant aux agriculteurs responsables de Cuma de se focaliser plutôt sur la complexité de leur métier en délaissant le travail chronophage qu'est le suivi, le relevé des bons de travaux et l'organisation des chantiers.

Simplifier la vie aux responsables de Cuma

En effet, la démocratisation des boîtiers connectés permet de faciliter grandement le suivi des travaux et la traçabilité de ces derniers. Ils permettent de relever automatiquement les unités de travaux réalisées (hectares, heures, kilomètres...). Leur objectif est finalement de se passer de carnets de travaux. De plus, la géolocalisation de ces boîtiers permet d'optimiser la transition des matériels d'un adhérent à un autre avec une simplicité déconcertante.

Pour exemple, plusieurs Cuma gersoises se sont équipées de boîtiers connectés Karnott sur plusieurs de

leurs outils. C'est le cas de la Cuma des Deux Vallées à Escorneboeuf et de la Cuma de Saint-Clamens à Belloc-Saint-Clamens. Mais ce ne sont pas les seuls exemples gersoises. Notons toutefois, que d'autres sociétés proposent des boîtiers connectés comme Samsys, 365 Farmnet, DNR'Sys... Leurs fonctionnalités varient d'une société à l'autre.

Dans la même lignée, l'outil MyCuma Planning & Travaux développé par la Fédération nationale des Cuma permet aux adhérents de Cuma de réserver des matériels en ligne tout en visualisant le planning commun, et

de saisir des bons de travaux après utilisation d'un matériel, le tout depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Les salariés de Cuma peuvent aussi y enregistrer leurs temps de travaux. Il s'agit d'un outil précieux pour les responsables de Cuma qui n'auront qu'à valider les informations saisies : unités réalisées par les adhérents, et temps de travail des salariés pour les envoyer vers le logiciel comptable afin de faciliter la facturation. La Cuma La Belmontaise à Belmont est un bel exemple de mise en œuvre de cet outil auprès de ses adhérents dès janvier 2019.

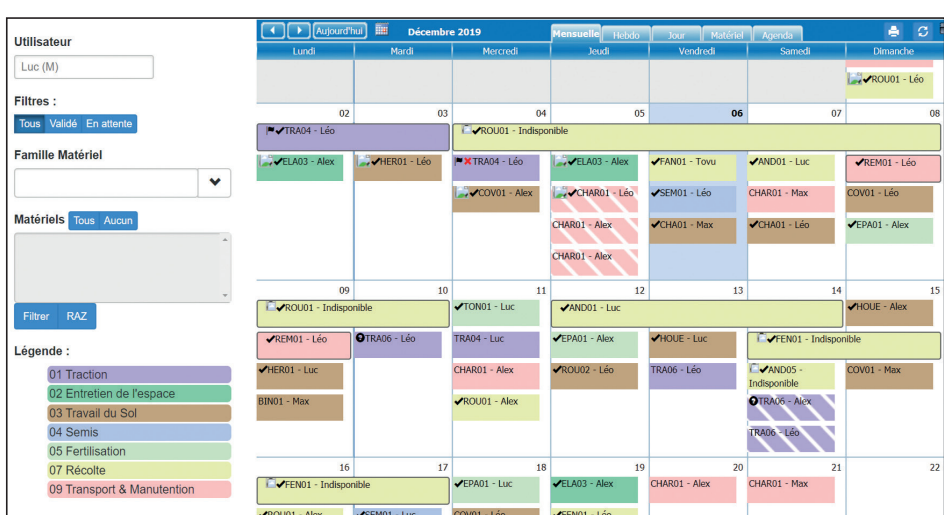
Réserver le matériel en ligne

Ces plateformes numériques ont toutes le même objectif : optimiser l'organisation et l'utilisation du matériel, et faciliter le travail des responsables qui pourront en extraire des tableaux Excel intéressants pour la gestion de leur Cuma. De plus, la FN Cuma et la société Karnott ont travaillé ensemble pour connecter leurs deux outils. Ainsi les travaux enregistrés par les boîtiers Karnott sont transférés sur MyCuma planning & travaux qui permet de transférer les données vers le logiciel de comptabilité MyCuma Compta.

Le monde agricole est rentré de plein pied dans le monde du numérique et du big data et les Cuma ne dérogent pas à la règle.

Qui a dit que les Cuma c'était ringard ? et bien non, nos Cuma innovent : elles ont des matériels ré-

cents et performants et des outils connectés. Le tout à moindre coût car partagé à plusieurs !



L'outil MyCuma planning & travaux permet de réserver le matériel en ligne, de saisir les bons de travaux et d'enregistrer les temps des salariés. (Photo : FN Cuma)

Contact : Fédération des Cuma du Gers - Tél. 05.62.61.79.20 - fd.32@cuma.fr

Cumalink

La vitrine 2.0 des Cuma

Cumalink est une nouvelle plateforme numérique qui a pour but de favoriser les échanges de matériels en recherchant des activités en intercuma (collaboration entre plusieurs Cuma via un système d'adhésion).

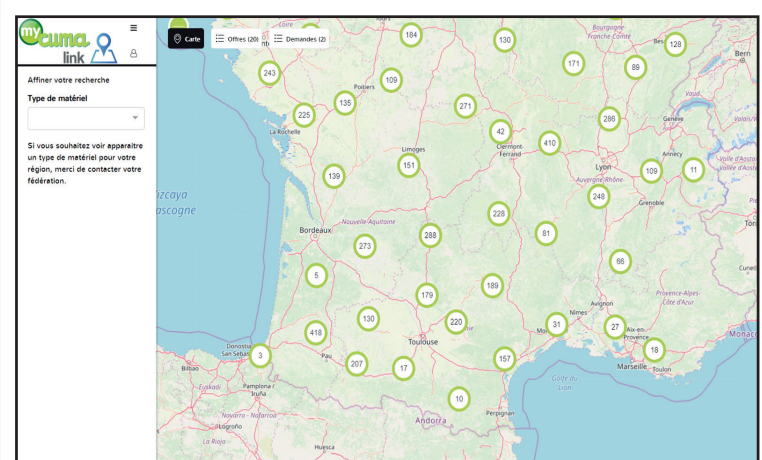
L'objectif de ce support en ligne est de pouvoir consolider le maillage des Cuma sur le territoire et de renforcer la cohésion entre agriculteurs en partageant des expériences, en échangeant sur des projets ou en testant différents matériels. Ce site Internet www.cumalink.fr est à disposition de agriculteurs non adhérents de Cuma, des adhérents et responsables de Cuma. Il permet de :

- rechercher des Cuma par type de matériels.

- rechercher des matériels spécifiques proches de chez vous.
- poster des demandes d'intercuma en proposant le matériel de votre Cuma.
- géolocaliser facilement toutes les Cuma de votre secteur.

Cette plateforme comporte deux types d'accès : un pour des adhérents de Cuma ou agriculteurs non cumistes sans code d'accès, et un pour des responsables de Cuma qui bénéficient d'un code d'accès. Les responsables de Cuma, avec leur code, bénéficient d'une vue plus détaillée du contenu du site : type de matériel, contact des présidents...

Les présidents de Cuma peuvent demander leur code auprès de la FD Cuma du Gers.



(Crédit photo : S. Orivel/FN Cuma)

Assemblée générale de la Fdcuma
Vendredi 31 janvier 2020
à 9 heures 30 à Marsan

à la FD Cuma du Gers

Ça recrute !

Un 4^{ème} animateur à la FD Cuma du Gers

Accompagnement des groupes de plus en plus prégnant, projets nombreux, Cuma en perte de vitesse, l'équipe de la FD Cuma du Gers ne s'est pas ennuyée en 2018 et 2019. C'est pourquoi son conseil d'administration l'a soutenue pour une nouvelle embauche.

Mise à jour de statuts et de Kbis, animation d'assemblée générale et de conseil d'administration, projets d'embauche en Cuma, accompagnement stratégique à l'émergence de projets ou à la résolution de problèmes, dissolutions de groupe inactifs, sensibilisation aux charges de mécanisation auprès des jeunes installés et des lycées agricoles, formations (auprès des jeunes, des administrateurs des adhérents, et même des salariés de Cuma), organisation de journées techniques (en grandes cultures, viticulture et même en maraîchage diversifié), conseil en agro-équipements... Les animateurs de la FD

Cuma ne trouvent pas le temps de s'ennuyer ni dans leur planning ni dans la diversité de leurs missions ! Mais il n'en fallait pas plus sur les épaules de l'équipe en place. C'est pourquoi en cet hiver 2019/2020, l'équipe de la Fédération des Cuma du Gers s'étouffe. Le conseil d'administration et l'équipe de salariés en place ont ressenti le besoin d'être plus présents sur le terrain pour mieux accompagner au quotidien les 220 Cuma actives du département.

Une volonté forte est aussi d'aller à la rencontre des groupes en perte de vitesse qui sollicitent rarement la FD Cuma.

40 dispositifs d'accompagnement

Le besoin d'embaucher s'est notamment fait sentir avec l'arrivée des « Dina Cuma » fin 2016. Le Dina est le dispositif national d'accompagnement des Cuma. Il permet de financer le temps d'animation et d'accompagnement pour les groupes sur des problématiques ou projets particuliers.

Le Dina finance 3 jours d'accompagnement personnalisé pour une Cuma. Résultat : au lieu de voir les groupes une ou deux fois dans l'année, les animateurs sont amenés à les voir plutôt 5 fois dans une année. L'zoom des Dina est évident : il permet un accompagnement « gratuit » des Cuma (puisque qu'il est remboursé par l'Etat grâce à l'appui précieux de la DDT). Mais les Dina amènent évidemment une charge de travail plus importante pour l'équipe.

L'objectif du Dina est de donner au conseil d'administration d'une Cuma toutes les cartes en main pour décider s'il se lance ou non dans un projet ou pour avancer dans la résolution d'une problématique. Les sujets d'accompagnement sont nombreux : projet d'embauche d'un salarié, réorganisation et management autour de salariés existants, amélioration de l'organisation

de la Cuma via la mise en place d'un règlement intérieur, gouvernance de la Cuma, transmission des responsabilités à de nouveaux administrateurs, gestion du capital social, projet de construction ou d'investissement dans un hangar, organisation autour d'un tracteur partagé en Cuma, gestion de conflits, rapprochement de Cuma, projets d'investissement en intercuma...

En 4 ans, ce sont presque 40 Dina qui ont été déposés pour les Cuma gersoises. N'hésitez pas à solliciter votre animateur pour avoir plus d'informations.

Cinq salariés à la FD Cuma

La nouvelle animatrice, Stéphanie Noguera fraîchement arrivée le 2 décembre devrait permettre de renforcer l'équipe et la présence auprès des Cuma.

La FD Cuma du Gers compte maintenant 4 animateurs de terrain, sa directrice Mireille Fraysse étant incluse dans le décompte en plus de Raphaëlle Poissonnet et Florent Georges. Ces quatre animateurs représentent 3,25 ETP puisque Mireille Fraysse accompagne aussi les Cuma des Hautes-Pyrénées

à 50 % de son temps et Raphaëlle Poissonnet à 25 % de son temps.

N'oublions pas non plus, sa secrétaire, Martine Gatti, la mémoire de la FD Cuma du Gers, est présente depuis 40 ans au sein de la Fédération. Elle est une alliée précieuse pour connaître l'histoire des groupes, répondre aux demandes de dernière minute des Cuma, monter les dossiers de subventions des matériels en Cuma et s'occuper des convocations aux assemblées générales.

Zoom sur Stéphanie Noguera

Déjà 8 ans d'expérience dans les Cuma

Elle sera vite formée ! En effet, Stéphanie Noguera connaît déjà bien les Cuma puisqu'elle a été animatrice comptable au sein de la FD Cuma de l'Ariège de 2002 à 2010. En 2011, elle travaille à la DDT du Tarn où elle instruit les dossiers Pac et Sab (Soutien à l'Agriculture Biologique).

Puis, elle prend un autre chemin dans le domaine de la santé en tant qu'aide-soignante pendant 6 ans.



Travaillant de nuit, elle souhaite retrouver un meilleur équilibre de vie et postule alors à la FD Cuma du Gers en septembre 2019. Elle est arrivée le 2 décembre dans l'équipe et nous lui souhaitons la bienvenue. Stéphanie occupera des missions d'animation diversifiées : animation de réunion et d'assemblée générale de Cuma, réalisation de Dina, accompagnement des groupes sur l'emploi.

Matériels trainés > 1,5 T de PTAC

Soyez vigilants aux immatriculations

Changement en cette fin d'année sur l'homologation des matériels trainés de type R (matériel de transport comme les remorques et les tonnes à lisier) et de type S de plus de 1,5 t de PTAC (matériels ou instruments agricoles remorqués comme les déchaumeurs, pulvérisateurs, les covercrop...). Voici quelques explications et recommandations.

Cette ré-homologation occupe pleinement les constructeurs depuis de longs mois. Les DREAL sont aussi un peu dépassées puisqu'elles sont déjà occupées à réceptionner les nouveaux matériels, et se voient contraintes d'absorber le flux de la quasi-totalité des matériels déjà commercialisés en France. Il est donc évident qu'il y aura des manques, notamment pour les petits constructeurs, désarmés devant ce travail administratif conséquent, et plus généralement pour les constructeurs produisant de petites séries ou devant modifier la conception des machines.

Notons cependant qu'une très grande partie du parc matériel français a déjà été ré-homologué par les constructeurs. Il est néanmoins probable que dans le début d'année 2020, certains matériels soient indisponibles à la vente car non homologués. Plusieurs moyens ont été identifiés pour limiter les impasses pour les constructeurs : la commercialisation et l'immatriculation avant le 31 décembre 2019 ; une dérogation « fin de série » limitée en nombre et dans le temps ; et les immatriculations temporaires dites « WW ».

Utiliser les bons de commande

Concrètement, pour les agriculteurs, pour tout achat de matériel en cette fin d'année, la Fédération Nationale des Cuma recommande de :

- bien vérifier que le matériel est homologué en demandant au concessionnaire une copie du procès-verbal de la réception à la DREAL.
- faire mentionner sur le bon de commande que les matériels doivent être livrés immatriculés au SIV (système d'immatriculation

CE et la notice d'utilisation en français. C'est le PV de réception à la DREAL qui vous permettra de réaliser l'immatriculation. A minima il est conseillé de faire mention, toujours sur le bon de commande, que le matériel « est destiné à une circulation routière » ce qui permettra d'argumenter que l'absence de réception routière à la DREAL rend non conforme le bon de commande vis-à-vis du matériel livré.



(Crédit photo : FD Cuma)

Immatriculations

Petit rappel essentiel

Le système d'immatriculation des véhicules (SIV) est obligatoire pour :

- les tracteurs neufs depuis le 15/04/2009
- Les machines automotrices de genre agricole mises en service depuis le 01/10/2010 (neuves ou importées d'occasion)

- les remorques agricoles, semi-remorques agricoles, les matériels et instruments agricoles remorqués dont le PTAC > 1,5 t neufs ou importés d'occasion depuis le 1^{er} janvier 2013 (avant cette date : le Certificat Drivre ou Barré rouge + plaque avec n° d'exploitation suffisent)

- Certains outils portés à roue de transport en sont dispensés. Par exemple : charrues et broyeurs. C'est au constructeur de prouver qu'il bénéficie de cette dispense.